



# Communiqué de presse

02 mai 2023

## Prévention des risques professionnels des ATSEM : le Fonds national de prévention de la CNRACL publie une recommandation "Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des ATSEM".

Issue des travaux menés pendant 18 mois par 15 employeurs publics, accompagnés par le Fonds national de prévention de la CNRACL dans le cadre de l'appel à projets portant sur l'amélioration des conditions de travail des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), cette recommandation ambitionne d'apporter des réponses ancrées dans les pratiques quotidiennes des agents.

Elle s'adresse aux employeurs, agents, représentants du personnel, ergonomes, organismes de prévention, et de manière générale à toutes celles et ceux qui sont engagés quotidiennement dans l'amélioration des conditions de travail des ATSEM.

Fruit des expériences territorialisées identifiées et menées par les employeurs participants, cette recommandation comporte des leviers de réussite pour conduire un projet de prévention au bénéfice des ATSEM, une cartographie des risques de ce métier, et un recueil de bonnes pratiques pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des ATSEM.

Elle s'inscrit plus largement dans les interventions du Fonds national de prévention en faveur de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

Accéder à [la Recommandation "Prévenir les risques et améliorer les conditions de travail des ATSEM"](#)

Retrouver [l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

*La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>).*

*La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 21,8 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 530 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnracl.retraites.fr>).*

### Contacts presse :

Cyril Parodi - Responsable communication  
Mobile : 06 86 22 15 24  
[cyril.parodi@caissedesdepots.fr](mailto:cyril.parodi@caissedesdepots.fr)